



RAPPORT SUR LES

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

2002



RAPPORT SUR LES

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

EN VERTU DE LA *LOI*

SUR L'ACCORD PORTANT

CRÉATION DE LA BANQUE

EUROPÉENNE POUR

LA RECONSTRUCTION

ET LE DÉVELOPPEMENT

2002

Préparé par
la Direction des finances
et des échanges internationaux
Mars 2003



On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, avenue Laurier Ouest, tour Ouest, pièce P-135
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
www.fin.gc.ca

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-29/2002F
ISBN 0-662-88605-4



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Avantages de l'adhésion	6
Rôle et mandat de la BERD	6
Faits saillants de l'économie en 2002	8
Russie	10
Autres pays de la CEI	11
Europe centrale	12
Europe du Sud-Est	14
Rapport sur la transition – 2002	15
Les résultats financiers de 2002	16
Changements institutionnels	19
Développement du secteur privé	19
Activité dans le secteur financier	20
Environnement	21
Infrastructure municipale et environnementale	22
Investissements dans le secteur de l'énergie	22
Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance	24
Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance des institutions	25
Favoriser les partenariats	26
Ressources humaines et changements à la haute direction	27
Les priorités du Canada en 2002	27
Gestion des intérêts du Canada	28
Intérêts commerciaux canadiens	30
Prochains défis	33

Annexes

1. Activités financières de la Banque	36
2. BERD – activités en 2002 dans le cadre de projets parrainés par des entreprises canadiennes	40
3. Pour faire affaire avec la BERD	41
4. Membres de la BERD au 31 décembre 2002	42

INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est ainsi que dans les républiques de l'ex-Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir à l'annexe 4 la liste des 27 pays d'opérations de la BERD).

La BERD se démarque des autres banques de développement régional par quatre traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. En vertu de sa charte, la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation au chapitre de la propriété et du contrôle. Deuxièmement, elle accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans ses pays d'opérations. Troisièmement, la Banque s'engage clairement, conformément aux articles de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, à garantir la durabilité de l'environnement dans tous ses projets. Quatrièmement, elle n'octroie pas de financement à des conditions de faveur.

La Banque s'efforce d'aider ses 27 pays d'opérations à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à divers stades du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 62 membres : 60 pays, l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (voir à l'annexe 4 la liste des membres).

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance (ex æquo avec l'Espagne), après les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et la Russie. Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (la Loi), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne.

Conformément à cette exigence, le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 2002.

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En sa qualité de grand pays commerçant, le Canada s'intéresse à la paix et à la stabilité à l'échelle mondiale. C'est justement cet objectif qui est visé par l'intégration de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique à l'économie et aux institutions mondiales. En favorisant la poursuite de la réforme politique et économique dans la région, la BERD contribue à cette intégration de même qu'à la stabilité des pays en cause.

Le ministre des Finances est un gouverneur de la Banque, et il nomme l'un des 23 administrateurs au conseil d'administration. Le Canada peut ainsi exercer une influence de haut niveau sur les décisions que prend la BERD en matière d'investissement dans la région et sur les politiques de transition pour les pays concernés. La BERD offre également des débouchés commerciaux au secteur privé canadien, et elle soutient la diversification des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

La BERD

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et des républiques de l'ex-Union soviétique vers une économie de marché;
- fait la promotion de l'entrepreneuriat privé en consacrant au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables du secteur public qui favorisent le développement du secteur privé;
- mène ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion du développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit également s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à confirmer la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent faire appel à de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. L'adhésion au principe des saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD et, donc, à son attrait à titre de co-investisseur aux yeux du secteur privé.

La Banque favorise la transition économique dans ses pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur afin d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales ou multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région, surtout dans les républiques d'Asie centrale. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux. En 2002, chaque euro investi par la BERD a permis de mobiliser 1,2 euro de crédit additionnel auprès du secteur privé et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux¹.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement ils appuient directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays d'opérations, mais ils donnent aussi un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, la BERD doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et intéresser des sociétés au moyen de projets rentables et non de subventions.

¹ Au 31 décembre 2002, un euro valait 1,6568 \$ CAN.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉCONOMIE EN 2002

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a ralenti dans la majorité des économies en transition en 2002 comparativement à 2001. La performance de la plupart des pays de la région a toutefois été assez bonne comparativement à celle d'autres marchés émergents, surtout dans le contexte d'essoufflement de l'économie mondiale. Comme dans le cas des deux années précédentes, la croissance du PIB réel dans l'ensemble de la région a été stimulée surtout par la Communauté des États indépendants (CEI) et par l'Europe du Sud-Est².

La CEI a continué de récolter les dividendes des prix élevés du gaz et du pétrole en 2002. Le taux de croissance du PIB réel de l'économie la plus importante de la région, la Russie, s'est chiffré à 4,3 % en 2002, soit une quatrième année de croissance soutenue depuis la crise financière de 1998. En Europe du Sud-Est, la croissance a légèrement ralenti en 2002 par rapport à 2001, mais l'intégration et la collaboration régionale accrues avec l'Union européenne (UE) laissent entrevoir des perspectives réjouissantes. La croissance du PIB réel en Europe centrale³ s'est établie à un niveau de tout juste plus de 2 % en 2002, soit le taux le plus bas depuis le début de la reprise économique dans la région en 1994. Cette décélération traduit en partie la faiblesse de la croissance dans l'UE, qui constitue le principal marché pour les exportations de la région.

Le tableau ci-après classe les pays en transition selon leur progrès à se rapprocher d'une économie de marché, et ce, d'après divers indicateurs.

² La CEI comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan, la Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. L'Europe du Sud-Est comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ERY de Macédoine, la RF de Yougoslavie (devenue membre de la Banque au début de 2001) et la Roumanie. Le Kosovo est une province de la RF de Yougoslavie.

³ L'Europe centrale comprend la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie ainsi que les pays baltes (l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie).

Progrès de la transition dans les pays d'opérations de la BERD

Pays	Population au milieu de 2001 (millions)	Part du PIB du secteur privé au milieu de 2001 (estimations de la BERD) (%)	Entreprises		Marchés et échanges			Institutions financières		
			Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Gouvernance et restructuration	Libéra- lisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concur- rence	Réforme des banques et libéral- isation des taux d'intérêt	Marchés de valeurs et institutions financières non bancaires
Albanie	3,4	75	2+	4	2	3	4+	2-	2+	2-
Arménie	3,8	70	3+	4-	2+	3	4	2	2+	2
Azerbaïdjan	8,1	60	2	4-	2	3	4-	2	2+	2-
Bélarus	10,0	20	1	2	1	2	2+	2	2-	2
Bosnie-Herzégovine	4,3	45	2+	3	2-	3	3	1	2+	1
Bulgarie	8,1	70	4-	4-	2+	3	4+	2+	3+	2
Croatie	4,6	60	3	4+	3-	3	4+	2+	4-	2+
ERY de Macédoine	2,0	60	3	4	2+	3	4	2	3	2-
Estonie	1,4	80	4	4+	3+	3	4+	3-	4-	3
Géorgie	5,4	65	3+	4	2	3+	4+	2	2+	2-
Hongrie	10,0	80	4	4+	3+	3+	4+	3	4	4-
Kazakhstan	14,9	65	3	4	2	3	3+	2	3-	2+
Kirghizistan	4,7	60	3	4	2	3	4	2	2+	2
Lettonie	2,4	70	3+	4+	3-	3	4+	2+	4-	2+
Lituanie	3,7	75	4-	4+	3	3	4+	3	3	3
Moldova	4,3	50	3	3+	2	3+	4+	2	2+	2
Ouzbékistan	25,0	45	3-	3	2-	2	2-	2	2-	2
Pologne	38,7	75	3+	4+	3+	3+	4+	3	3+	4-
RF de Yougoslavie	8,6	40	2	3	2	3	3+	1	2+	1
République slovaque	5,4	80	4	4+	3	3	4+	3	3+	2+
République tchèque	10,3	80	4	4+	3+	3	4+	3	4-	3
Roumanie	22,3	65	3+	4-	2	3+	4	2+	3-	2
Russie	145,4	70	3+	4	2+	3	3	2+	2	2-
Slovénie	2,0	65	3	4+	3	3+	4+	3-	3+	3-
Tadjikistan	6,2	50	2+	4-	2-	3	3+	2-	2-	1
Turkménistan	5,4	25	1	2	1	2	1	1	1	1
Ukraine	49,3	65	3	4-	2	3	3	2+	2+	2

Nota – La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. La cote 4+ indique que le pays a atteint des normes et un rendement typiques des économies industrialisées les plus avancées.

Source : Transition Report (BERD, 2002)

Russie

La Russie a été plus ou moins épargnée par le ralentissement économique mondial en 2002. Les prix plus élevés du pétrole et l'adoption de politiques macroéconomiques prudentes ont entraîné une croissance estimative de 4,3 % du PIB réel, en baisse par rapport à la progression de 5,2 % observée en 2001. Les prix plus élevés que prévu du pétrole ont permis au gouvernement de dépasser sa cible de recettes annuelles et d'afficher un excédent budgétaire (estimé à 1,8 % du PIB pour 2002) pour la troisième année consécutive. L'excédent du compte courant a diminué, mais il demeure important à 9 % du PIB (en baisse par rapport à l'excédent de 11,2 % affiché en 2001). Cet excédent notable et la réduction de la fuite des capitaux ont permis à la banque centrale d'accroître ses réserves de liquidités internationales de 11,4 milliards de dollars américains dans l'année pour les porter à 47,9 milliards. Cependant, comme la banque centrale ne disposait pas des instruments qui lui auraient permis d'éponger un achat de liquidités internationales aussi important, l'inflation en fin d'année, à 15,1 %, a dépassé l'objectif gouvernemental de 14 %.

Le ministère des Finances a récemment annoncé que sa réserve financière s'établissait à 8 milliards de dollars américains à la fin de 2002, soit près de 2 milliards de plus que prévu. Jumelée à l'excédent courant de 20 milliards de dollars américains projeté en 2003 et à l'importante réserve de liquidités internationales, cette réserve devrait faciliter le service de la dette extérieure de la Russie en 2003 (les engagements de ce pays sont estimés à 17 milliards de dollars américains).

La dépendance aux prix internationaux de l'énergie demeure le principal risque menaçant les perspectives économiques de la Russie. La croissance économique observée depuis la crise financière de 1998 a été surtout stimulée par la dépréciation réelle prononcée du rouble et par la montée du cours du pétrole, deux facteurs qui ont contribué à une augmentation substantielle de l'investissement brut en capital fixe dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles.

Afin de diversifier son économie et d'en arriver à une croissance plus durable, la Russie doit attirer davantage d'investisseurs dans les secteurs autres que celui de l'énergie en instaurant des réformes visant à rendre le climat plus propice à l'investissement. Même si les autorités ont déployé de grands efforts pour mettre en œuvre des réformes structurelles en 2001 et en 2002, leur principal défi consistera à maintenir un rythme semblable dans le contexte des élections parlementaires prévues pour décembre 2003 et des élections présidentielles prévues pour mars 2004. Parmi les réformes qui seront cruciales afin d'assurer une croissance durable à moyen terme, mentionnons la réforme du secteur financier (réforme du secteur bancaire, adoption d'une loi sur l'assurance-dépôts et d'une loi sur la réglementation et sur les mécanismes de contrôle des devises), la réforme du secteur de l'énergie et l'allègement du fardeau de la bureaucratie imposé aux entreprises.

Autres pays de la CEI

La croissance économique a également ralenti dans les autres pays de la CEI en 2002, sauf dans les pays riches en gaz et en pétrole, comme le Kazakhstan. En Azerbaïdjan, l'investissement accru dans l'exploration et l'exportation des réserves d'hydrocarbure du pays a également donné lieu à une croissance vigoureuse.

La croissance du PIB réel en Ukraine a décéléré pour se chiffrer à environ 4,1 % en 2002, en baisse comparativement au niveau de 9,1 % affiché en 2001. Cela demeure néanmoins une performance assez solide, étant donné que les exportations, qui avaient été les principaux moteurs de la reprise économique des deux années précédentes, ont été touchées par le ralentissement mondial.

Les taux de croissance élevés dans les autres pays de la CEI ces dernières années ont résulté surtout de la forte demande de l'économie russe en plein essor et d'un faible taux d'utilisation des capacités, qui ont permis d'accroître la production sans augmenter l'investissement en capital fixe. Maintenant que leur marge de manœuvre à ce chapitre rétrécit, les pays de la CEI doivent absolument accroître l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct en améliorant le contexte des affaires.

Le Kirghizistan, la Moldova, le Tadjikistan, l'Arménie et la Géorgie se heurtent également à une autre difficulté : leur niveau d'endettement demeure très élevé malgré les diverses initiatives d'allègement de la dette menées récemment.

Europe centrale

Les économies d'Europe centrale ont été assez vigoureuses en 2002, malgré la croissance anémique de l'UE. Le taux de croissance pour l'ensemble de la région a toutefois diminué par rapport à l'année précédente.

Les trois quarts de leurs exportations étant destinées au marché de l'UE, les pays baltes ont connu un essoufflement notable en 2002. Néanmoins, les taux de croissance sont demeurés supérieurs à ceux d'autres pays de l'Europe centrale : la PIB réel s'est accru de 4,5 % en Lettonie (en baisse comparativement à une augmentation de 7,7 % en 2001); de 5,2 % en Lituanie (en baisse par rapport à une progression de 5,9 % l'année précédente); et de 5,0 % en Estonie (comme en 2001).

La faiblesse de l'économie s'est poursuivie en Pologne en 2002, le PIB réel ayant augmenté d'environ 1,2 % (en hausse par rapport à la progression de 1,0 % en 2001). Ce faible rendement découle largement de la combinaison d'un resserrement de la politique monétaire et d'un relâchement de la politique budgétaire, qui ont fait grimper les taux d'intérêt. En République tchèque, la croissance du PIB réel a été estimée à 2,5 % (en baisse comparativement à 3,3 % en 2001), résultat des effets négatifs sur l'économie des inondations de l'été dernier et de la diminution de la demande d'exportations de la part de l'UE.

Les gouvernements de la Hongrie, de la République tchèque, de la République slovaque et de la Pologne demeurent confrontés à d'importantes difficultés sur le plan de l'assainissement budgétaire. Ils ont tous affiché des déficits budgétaires considérables en 2002. Il faudra surmonter ces déficits afin de produire la marge de manœuvre financière nécessaire pour mettre en œuvre l'*Acquis communautaire* de l'UE, surtout compte tenu de la décélération prévue des recettes tirées de la privatisation.

Accession à l'Union européenne

L'accession à l'UE a contribué dans une large mesure aux efforts sous-jacents de réforme économique et politique en Europe centrale. Au sommet de Copenhague, tenu en décembre 2002, l'UE a convenu d'un calendrier d'accession finale pour la première vague de pays candidats à l'accession. On prévoit maintenant que l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie deviendront membres de plein droit de l'UE en mai 2004. Par ailleurs, un plan d'action a été élaboré en vue de l'accession éventuelle de la Bulgarie et de la Roumanie.

La BERD, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente énonçant les principes de base d'une collaboration dans le cadre de projets devant aider tous les pays candidats à satisfaire aux conditions d'accession à l'UE. Plus particulièrement, les pays candidats ont des exigences précises à remplir au chapitre de l'investissement dans l'infrastructure pour se conformer aux exigences de l'*Acquis communautaire*, ou répertoire des lois et des normes de l'UE. La BERD soutiendra activement les projets dans la mesure où il y a chevauchement entre son mandat et les modalités d'accession à l'UE. L'accession imminente de la première vague de pays candidats a soulevé d'importantes questions au sujet de l'opérationnalisation du protocole interagences et de son interaction avec les politiques d'accession de la Banque mondiale et de la BERD.

L'UE a également présenté la possibilité d'accession des pays de l'Europe du Sud-Est au moyen du processus de stabilisation et d'association, dans le cadre duquel elle a commencé à négocier des accords de stabilisation et d'association avec les pays démocratiques favorables aux réformes dans la région. Ces accords offrent différents avantages : meilleur accès aux marchés, aide accrue en matière d'éducation et de renforcement des institutions, coopération dans des domaines comme la justice et les affaires intérieures, relations politiques officielles avec l'UE et, un jour, accession à l'UE. On espère que la perspective d'adhérer à l'UE stimulera la prise de mesures de réforme en Europe du Sud-Est comme ce fut le cas en Europe centrale. Jusqu'à maintenant, l'UE a entamé ou terminé des négociations en vue de conclure des accords avec l'ex-République yougoslave de Macédoine (ERY de Macédoine), l'Albanie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie (RF de Yougoslavie).

Europe du Sud-Est

Les perspectives pour l'Europe du Sud-Est sont les plus réjouissantes depuis le démantèlement de l'ex-Yougoslavie. Compte tenu du contexte extérieur défavorable, la croissance du PIB réel dans la région a été impressionnante en 2002, quoique légèrement inférieure à celle de 2001.

Les deux candidats à l'accession à l'UE, la Bulgarie et la Roumanie, ont affiché une forte performance macroéconomique. La croissance du PIB réel en Bulgarie pour 2002 est estimée à 4,0 %, comme en 2001, tandis que celle de la Roumanie est estimée à 5,0 %, une légère baisse comparativement au taux de 5,3 % affiché en 2001. L'engagement selon lequel la Commission européenne appuiera l'accession à l'UE de ces deux pays en 2007 devrait également attirer d'importants influx de capitaux à moyen terme.

En RF de Yougoslavie⁴, les perspectives économiques ont continué de s'améliorer en 2002, dans la foulée des progrès accomplis au chapitre de la stabilisation économique et de la réforme depuis la fin de 2000. On espère que l'engagement ferme envers le nouveau cadre institutionnel apportera une plus grande stabilité et favorisera une augmentation du commerce extérieur et de l'investissement étranger direct. En Bosnie-Herzégovine et dans l'ERY de Macédoine cependant, la confiance des investisseurs est demeurée faible en raison de la persistance de l'incertitude politique et des tensions ethniques. Il reste à voir si les nouveaux gouvernements élus à la fin de 2002 pourront mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires et améliorer le climat des affaires.

⁴ La RF de Yougoslavie est devenue la Serbie-Monténégro en février 2003.

La collaboration entre la BERD et le Canada en Europe du Sud-Est

En réaction à la crise qui a éclaté au Kosovo en 1999, la BERD a mis au point le plan d'action pour l'Europe du Sud-Est (SEEAP), dont l'objet est de promouvoir l'investissement et de faciliter le relèvement économique de la région. Les pays admissibles sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ERY de Macédoine, la RF de Yougoslavie et la Roumanie.

Aux termes du SEEAP, les investissements de la BERD doivent viser l'élaboration d'approches commerciales de l'infrastructure (télécommunications, aéroports, municipalités et environnement), et l'essor des petites et moyennes entreprises et des microentreprises ainsi que du secteur financier. Cette démarche est adaptée aux défis que pose la transition dans la région : une infrastructure qui menace de tomber en ruines, des actifs industriels insuffisants, des banques petites et fragiles pour la plupart, et des problèmes profonds rattachés à la mauvaise gouvernance.

À l'appui du SEEAP, le Canada a créé en 2000 le Fonds de coopération pour l'Europe du Sud-Est. En 2002, une somme de 4 millions de dollars canadiens a été ajoutée aux 6 millions déjà investis, qui sont liés au recours à des entreprises et à des experts-conseils canadiens. Un projet a été soutenu en 2002, ce qui porte à six le nombre de projets appuyés par le Fonds, pour un total de 6,3 millions de dollars canadiens. Trois de ces projets ciblent le secteur du transport, et les autres mettent l'accent sur le renforcement des capacités et l'infrastructure municipale.

En outre, le Canada a versé en 2000 une contribution inconditionnelle de 2 millions de dollars canadiens au Fonds spécial pour la région des Balkans, à l'appui de projets d'investissement prioritaires dans la région.

La contribution totale du Canada, soit 12 millions de dollars canadiens, au Fonds de coopération pour l'Europe de l'Est et au Fonds spécial pour les Balkans appuie l'aide technique et le financement conjoint relatif à la préparation et à la mise en œuvre de projets, les services consultatifs et le renforcement des capacités. L'aide du Canada a contribué aux efforts de la BERD et de la communauté internationale à l'appui du processus de transition et de la stabilité dans la région.

RAPPORT SUR LA TRANSITION – 2002

Le *Transition Report* est une publication annuelle de la BERD qui présente les progrès de chacun des 27 pays d'opérations de la BERD dans le processus de transition d'une économie centralement planifiée à une économie de marché. L'agriculture et la transition rurale ont été choisies comme thème du rapport de 2002. En effet, même si plus du tiers de la population de la région vit en milieu rural, les enjeux ruraux n'ont pas été prédominants pendant les 10 premières années de la transition. Cela s'est fait au détriment du processus de transition en milieu rural. Compte tenu de l'importance du secteur agricole, la réforme de

l'agriculture, l'accroissement de la productivité agricole et la réforme agraire demeurent les principaux défis de la transition en milieu rural. Parallèlement, les régions rurales doivent, elles aussi, diversifier leurs activités économiques en favorisant l'activité non agricole au moyen du développement de liens avec les marchés, les institutions financières et d'autres entreprises.

Le rapport indique que de nombreuses économies en transition ont connu des baisses importantes et soutenues de la production agricole depuis le début de la transition. On cite un certain nombre de facteurs ayant contribué à cette tendance. Fait peu étonnant, les meilleurs rendements sont venus des pays qui avaient connu les meilleures conditions de départ. Les pays qui ont libéralisé et privatisé leur économie dans la plus grande mesure (y compris en favorisant la propriété individuelle ou familiale des fermes) ont obtenu des résultats positifs dans le secteur agricole. La méthode de mise en œuvre de la privatisation des terres a également eu une incidence indéniable sur la productivité, les pays qui ont observé le principe de la restitution étant ceux dont la productivité a le plus augmenté. Cela peut être attribuable au fait que la restitution des terres a fourni aux propriétaires des droits de propriété plus clairement définis que d'autres méthodes de privatisation des terres.

La BERD constate également que les progrès de la réforme de l'agriculture sont intimement liés aux « méthodes décisionnelles politiques ». Les plus grands progrès de la réforme agricole ont été accomplis dans des démocraties stables où existent des niveaux élevés de concurrence politique et une société civile active.

Une autre tendance des pays en transition relevée dans le rapport concerne la transformation du commerce de produits agricoles. En particulier, on souligne une augmentation substantielle des déficits du commerce de produits agricoles. Cette situation découle en partie du fait que les pays en transition font surtout le commerce de produits de « zone tempérée », comme les céréales, le lait, le beurre et le bétail, qui sont souvent les produits les plus protégés du commerce mondial.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2002

La BERD a approuvé 102 projets en 2002, tout comme l'année précédente. Ces engagements ont totalisé 3,9 milliards d'euros, une légère hausse comparativement au total de 3,7 milliards d'euros observé en 2001. Les engagements cumulatifs à la fin de 2002 se chiffraient à 21,6 milliards d'euros. À 2,4 milliards d'euros, le niveau des décaissements a été à peu près le même qu'en 2001.

La BERD a enregistré des profits après provisions de 108,1 millions d'euros, une diminution par rapport aux 157,2 millions affichés en 2001. En 2002, la Banque a examiné ses politiques sur le provisionnement et les liquidités. Cet examen a permis de confirmer le bien-fondé des politiques actuelles. Aucune modification d'importance n'a été recommandée.

Étant donné que les pays aux stades avancés de transition ont plus facilement accès aux marchés financiers privés et que le climat d'investissement dans bon nombre des pays aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition est morose, la Banque fait face à un défi de taille⁵. Elle doit continuer d'atteindre un équilibre entre l'exigence d'observation de sains principes bancaires et la nécessité de faciliter la transition dans les pays où l'investissement est risqué. Les résultats financiers de 2002 indiquent que la Banque a réussi à atteindre cet équilibre. Le défi dans l'année à venir consistera à maintenir cet équilibre dans un contexte de croissance lente et d'incertitude géopolitique.

Les dépenses administratives générales de la BERD en 2002 se sont chiffrées à 142 millions de livres sterling, un résultat comparable à celui de 2001. Cela est signe d'une discipline budgétaire continue, d'un contrôle efficace des coûts et d'un programme proactif de recouvrement des coûts.

⁵ Les pays aux stades avancés de transition comprennent la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie. Les pays aux stades primaires ou intermédiaires de transition sont constitués par le reste des pays d'opérations de la BERD, à l'exclusion de la Russie : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ERY de Macédoine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan, la RF de Yougoslavie, la Roumanie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine. La BERD considère que la Russie est dans une classe à part.

Faits saillants

- Les profits après provisions de la Banque se sont établis à 108,1 millions d'euros, en baisse par rapport au niveau de 157,2 millions affiché en 2002¹.
- Les provisions totales au titre de l'actif de la banque à la fin de 2002 se sont élevées à 1,21 milliard d'euros, à peu près le même niveau qu'en 2001.
- La Banque a affiché un chiffre record de 3,9 milliards d'euros en nouveaux investissements dans 102 projets en 2002, une légère augmentation par rapport à 2001. Cette somme – qui dépasse de beaucoup l'objectif de 2,9 milliards d'euros – a été répartie également entre la Russie et les pays aux stades avancés de transition, aux premiers stades de transition et aux stades intermédiaires de transition, les engagements annuels ayant totalisé 1,3 milliard d'euros dans chaque région. Le chiffre indiqué pour la Russie représente une augmentation substantielle, en hausse de 822 millions d'euros par rapport à 2001, et constitue pour la Banque un sommet historique des engagements annuels en Russie. Les engagements annuels dans les pays aux premiers stades et aux stades intermédiaires de transition ont légèrement augmenté comparativement à 2001, y compris une progression de 25 % des engagements en Europe du Sud-Est.
- À 2,4 milliards d'euros, les décaissements annuels ont été à peu près égaux à ceux de 2001.
- La Banque a mobilisé 1,2 euro de crédit additionnel pour chaque euro qu'elle a investi en 2002, ce qui représente une baisse notable par rapport à 2,7 euros en 2001.
- La part des engagements annuels occupée par le secteur privé s'est chiffrée à 71 %, une baisse par rapport au niveau de 76 % affiché en 2001.
- Les frais d'administration se sont élevés à 142 millions de livres sterling (devise dans laquelle sont libellées la plupart des charges à payer de la Banque), une légère augmentation par rapport à 2001, quoique légèrement inférieure aux prévisions budgétaires.
- Les dépenses en capital ont atteint 11,2 millions de livres sterling, dont 10,6 millions étaient au titre des technologies de l'information.
- Les réserves² à la fin de 2002 s'établissaient à 661,1 millions d'euros, en hausse par rapport à 488,7 millions d'euros à la fin de 2001. Ce montant représente les profits enregistrés pendant l'année et l'augmentation de la juste valeur des actions de la Banque cotées en bourse. À la fin de 2002, environ 240 millions d'euros des réserves totales étaient des plus-values latentes.

¹ Reflète un « rajustement à la juste valeur » de 38,3 millions d'euros requis aux termes des normes internationales de déclaration financière, mais ne fait pas état du rendement sous-jacent de la Banque pendant l'année. Le montant des provisions pour pertes est déduit du revenu d'exploitation, tout comme les autres dépenses. Dans le cas des projets du secteur privé, qui constituent la majeure partie du portefeuille de la BERD, le provisionnement s'effectue selon une approche fondée sur les risques. Les dirigeants de la Banque revoient continuellement la situation du portefeuille pour veiller à ce que la valeur des prêts et des placements traduise leur estimation optimale du caractère recouvrable de l'actif de la Banque.

² Les réserves représentent les capitaux prévus par la Banque pour composer avec les pertes imprévues.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Développement du secteur privé

Une part importante de l'activité de la BERD auprès du secteur privé consiste en un appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux microentreprises, compte tenu de leur importance au chapitre de la création d'emplois, de la croissance et, partant, de la réduction de la pauvreté. Le Canada appuie fortement le travail de la Banque auprès du secteur privé, reconnaissant que la vigueur du secteur privé est essentielle au succès de la transition vers une économie de marché. Le Canada estime que l'essor du secteur des PME est un moyen d'établir un soutien solide pour la réforme dans les économies de transition, qui permettra de faire contrepoids aux puissants groupes intéressés qui tirent parti d'une gouvernance publique déficiente.

La stratégie de la BERD relativement à ce secteur repose sur trois bases : le financement, l'amélioration du climat d'investissement au moyen d'un dialogue de principe et la mise sur pied d'un réseau de soutien des PME. La stratégie reconnaît expressément que le piètre climat d'investissement – et non seulement l'accès restreint des PME au financement – est un important obstacle au développement du secteur. Aux termes de sa stratégie, la BERD doit donc recenser les grands obstacles à la croissance des PME, en promouvoir l'élimination et favoriser la constitution d'associations commerciales dynamiques.

Environ 71 % des engagements annuels de la BERD en 2002 ont été pris dans le secteur privé, en baisse par rapport au niveau d'environ 76 % affiché en 2001 et de 78 % observé en 2000. Malgré cette baisse, le ratio demeure bien supérieur à l'objectif de 60 %. En 2002, la BERD a continué d'augmenter le nombre de lignes de crédit pour les intermédiaires financiers au titre des PME, et elle a élargi ses divers programmes à l'intention des petites entreprises partout dans ses pays d'opérations. Depuis la mise sur pied en 1994 du premier programme à l'intention des petites entreprises, plus de 200 000 prêts valant plus de 1,5 milliard d'euros ont été octroyés. La facilité de financement des PME de la BERD/UE a porté à 575 millions d'euros ses fonds consacrés aux programmes de prêt et de crédit-bail. À la fin de 2002, la Banque avait accordé 36 lignes de crédit à 31 intermédiaires financiers. Il en résulte que plus de 12 300 prêts valant 312 millions d'euros ont été octroyés à des PME de la région, la taille moyenne de chaque prêt se chiffrant à 22 000 euros. Le taux de remboursement de ces emprunts a dépassé 99 %. En 2002, les programmes de microcrédit ont déboursé plus de 717 millions d'euros sous la forme de plus de 144 000 prêts à des microentreprises ou à des petites entreprises.

Activité dans le secteur financier

Politique du secteur financier – La politique de la BERD relativement au secteur financier met l'accent sur une approche du développement du secteur financier propre à chaque pays, ainsi que sur la nécessité de promouvoir la confiance et la concurrence dans le cadre d'un système financier autonome. La BERD cherche à accroître la confiance dans le secteur principalement en aidant à consolider la gouvernance et les pratiques commerciales des institutions locales. Elle cherche en outre à améliorer la surveillance et la réglementation financières. Le rôle d'investisseur que la Banque joue dans le secteur et les inquiétudes possibles en matière de conflits d'intérêts limitent cependant ses activités à cet égard. Malgré cela, en tant qu'investisseur étranger de bonne réputation, la BERD, de même que les gouvernements et les autres institutions financières internationales actives dans la région, offre des conseils importants sur les besoins en matière de surveillance et de réglementation. Les mises de fonds de la Banque dans le secteur concourent à la réalisation des objectifs de concurrence et d'autonomie en visant à accroître la diversité des institutions et des services (surtout à l'adresse du secteur privé et des PME), en facilitant l'investissement étranger direct et en renforçant l'orientation commerciale des institutions financières de l'État, notamment en prévision de la privatisation.

En 2002, la BERD a engagé des fonds dans 36 projets du secteur financier et, ce faisant, a porté le total de ses engagements financiers dans la région à plus de 7 milliards d'euros. Le portefeuille de la BERD est constitué à environ 30 % de projets dans le secteur financier.

Secteur bancaire – En 2002, la Banque a signé des nouveaux prêts d'une valeur de 541 millions d'euros au profit du secteur bancaire, et ses prises de participation dans des banques locales ont atteint 311 millions d'euros. Dans la plupart des cas où elle détient une participation dans une institution financière locale, la Banque est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes en gestion, une saine gouvernance, de saines pratiques bancaires, de même que des procédures et des examens appropriés en matière d'environnement. Le fait de participer au processus de privatisation des banques est un facteur déterminant des placements en titres dans les pays aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition.

Institutions financières non bancaires – En 2002, la BERD a également intensifié ses activités dans le secteur financier non bancaire. Au total, elle a signé sept nouveaux projets, assortis de nouveaux engagements de 166 millions d'euros. La BERD compte parmi les premiers investisseurs du secteur, et ses investissements dans les entreprises locales de gestion des actifs et des fonds communs de placement deviennent de plus en plus importants à mesure que les caisses de retraite à participation volontaire prennent de l'essor dans les pays d'opérations de la Banque. À la fin de 2002, la Banque exerçait une activité dans la quasi-totalité des pays de la région où des régimes institutionnels et réglementaires étaient institués, ou en voie de l'être.

Environnement

Le souci de l'environnement est demeuré au nombre des grandes priorités en 2002, traduisant le mandat qui prescrit à la Banque d'assurer le développement durable à long terme de ses pays d'opérations. Cet objectif a été renforcé par sa participation au Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002. Outre les initiatives visant à remédier particulièrement aux lacunes environnementales observées, bon nombre de projets de la BERD comportent des objectifs environnementaux, comme la réduction des émissions atmosphériques et des déversements industriels d'eaux usées, et la promotion du recyclage des déchets et des technologies propres.

La BERD appuie des initiatives internationales comme le programme « Un environnement pour l'Europe », y compris le plan d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale, le plan d'action stratégique concernant le bassin du Danube, la Commission d'Helsinki et le Fonds mondial pour l'environnement, dont elle est un organisme d'exécution. En 2002, l'appui à six projets a été approuvé aux termes du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale. Ce partenariat (qui regroupe la Russie, l'UE, la BERD, la Nordic Investment Bank et la Banque européenne d'investissement) fournit des fonds visant à régler de graves problèmes environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, surtout en matière de déchets nucléaires, de traitement de l'eau et des eaux usées, et de rendement énergétique. Dans le cadre de son mandat, la BERD appuie les accords régionaux et multilatéraux pertinents sur l'environnement et le développement durable, notamment la Convention-cadre sur les changements climatiques et les mesures convenues dans le cadre du Protocole de Kyoto.

La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique. Les promoteurs de projets sont tenus d'effectuer des évaluations des répercussions sur l'environnement, des analyses et des vérifications environnementales portant sur les répercussions socio-économiques des projets ainsi que leurs effets possibles sur l'environnement, la santé et la sécurité. Des évaluations et des analyses des répercussions sur l'environnement sont effectuées lorsque les effets en puissance sont appréciables. La vérification environnementale est menée après obtention de l'approbation. Dans certains cas, on procède à la fois à une évaluation – ou à une analyse – et à une vérification. La BERD exige également des intermédiaires financiers locaux, par le truchement desquels elle canalise les ressources vers les microentreprises et les PME, qu'ils adoptent des politiques et procédures environnementales appropriées. En 2002, la BERD a réalisé 49 analyses environnementales, 4 évaluations des répercussions sur l'environnement et 40 vérifications environnementales à l'égard de projets approuvés par le conseil d'administration.

Infrastructure municipale et environnementale

Les investissements de la BERD dans ce secteur visent à rénover les infrastructures locales, par exemple les installations municipales de traitement des eaux usées, ainsi qu'à rehausser la qualité des services publics à l'échelon local et municipal. La réduction des coûts et la fiabilité accrue des services municipaux peuvent stimuler le développement des entreprises commerciales et industrielles. Par ailleurs, un meilleur approvisionnement en eau salubre et un meilleur accès aux services sanitaires permettent d'améliorer la santé publique et de rehausser la confiance de la population à l'endroit du processus de transition et des réformes en cours.

Au cours des dernières années, la BERD a favorisé dans ce secteur les sûretés des municipalités, plutôt que les sûretés de l'État, offrant ainsi aux administrations locales d'importantes possibilités financières et d'importantes responsabilités. La politique opérationnelle de la BERD en matière d'infrastructure municipale et environnementale met l'accent sur la participation du secteur privé, le développement de structures réglementaires appropriées et l'amélioration du rendement énergétique.

En 2002, la BERD a accordé un financement de plus de 558 millions d'euros à 16 projets conçus pour améliorer l'infrastructure municipale et favoriser le rendement énergétique. La Banque a également terminé la première partie d'une étude sur le potentiel de projets d'énergies renouvelables dans ses pays d'opérations.

Investissements dans le secteur de l'énergie

La plupart des pays d'opérations de la BERD ont de graves problèmes économiques et environnementaux causés par des systèmes énergétiques polluants ainsi que par une tarification énergétique très peu efficace. Aux termes de sa politique énergétique révisée, la Banque favorise le rendement énergétique par le truchement de ses activités. L'un des principaux objectifs de la politique révisée consiste à améliorer les résultats en matière d'environnement, notamment le respect des objectifs concernant le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables.

En 2002, la Banque a été particulièrement active dans le secteur de l'énergie, soutenant notamment le rendement énergétique et la modernisation du réseau électrique de la Russie. Une somme de 560 millions d'euros a été engagée dans des projets de l'énergie, pour des engagements totaux de plus de 2,3 milliards d'euros. Dans ce secteur, la Banque cherche à établir, de concert avec les gouvernements, des tarifs d'électricité qui font état des coûts, tout en tenant compte de la capacité de payer des clients.

La BERD et la sûreté nucléaire

Par l'entremise du Compte pour la sûreté nucléaire (CSN), le Canada et d'autres pays du G-7 ont continué de collaborer étroitement avec la BERD pour améliorer la sûreté nucléaire dans les pays de l'Europe centrale, de l'Europe du Sud-Est et de l'ex-Union soviétique. Le CSN est utilisé principalement pour apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sûreté, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération et à aider l'Ukraine à faire face aux séquelles de Tchernobyl. En octobre 2002, les engagements destinés au CSN totalisaient 273 millions d'euros.

La Banque a continué d'administrer le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl, d'une valeur de 768 millions de dollars américains, qui est destiné à assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur (réacteur 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, endommagé à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7, l'UE et d'autres pays ont engagé 716 millions de dollars américains, la contribution du Canada se chiffrant à 33 millions de dollars américains.

Les trois fonds internationaux de soutien du déclassement créés en 2000 sont maintenant fonctionnels. Ces fonds visent à appuyer la mise hors service de réacteurs nucléaires potentiellement non sécuritaires en Lituanie (Ignalina, réacteurs 1 et 2), en République slovaque (Bohunice VI, réacteurs 1 et 2) et en Bulgarie (Kozluduy, réacteurs 1 à 4).

Aucun progrès important n'a été enregistré en 2002 dans les négociations concernant un prêt de 215 millions de dollars américains approuvé par la BERD pour aider l'organisme ukrainien de gestion nucléaire à achever les travaux de construction du deuxième réacteur nucléaire de la centrale de Khmel'nitsky et du quatrième de la centrale de Rovno (projet K2R4), et à assurer la sûreté de ces installations. Le financement de la BERD était subordonné à la fermeture permanente du vieux réacteur Tchernobyl 3, qui a eu lieu le 15 décembre 2000, et à plusieurs autres conditions de financement. En novembre 2001, l'Ukraine avait réuni toutes les conditions, et la demande de prêt devait être présentée au conseil d'administration de la BERD pour son approbation finale le 29 novembre 2001. Cependant, le 28 novembre, l'Ukraine a subitement demandé la renégociation de certaines des conditions du prêt. Par conséquent, aucune décision n'a été prise, et l'entente de prêt ne pourra être conclue qu'après un réexamen complet de toutes ses modalités. Des discussions techniques détaillées ont eu lieu depuis entre la BERD et l'Ukraine, mais aucune entente n'a encore été conclue.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de gouvernance

Comme la plupart des économies émergentes, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur gouvernance. Conformément à son mandat (article 1 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la Banque évalue chaque année les progrès de chaque pays sous l'angle des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Ces principes, que le Canada appuie et encourage intégralement, contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique publique et constituent un obstacle à la corruption.

De ce point de vue, les politiques intérieures du Turkménistan et du Bélarus ont particulièrement posé problème en 2002, car elles ne satisfaisaient pas aux exigences de l'engagement normal de la Banque, comme en fait foi le libellé de l'article 1 de l'Accord. Par conséquent, la Banque a adopté d'autres scénarios d'abaissement des prêts dans les stratégies de pays de 2002 pour chacun de ces deux pays. Ces scénarios ont établi un lien entre le niveau et la nature de la participation de la Banque à l'amélioration de la situation économique et politique du pays. En l'absence d'amélioration à cet égard, ces deux pays risquent d'être exclus en permanence d'une participation directe de la BERD à l'aide au secteur public.

Dans une large mesure, la BERD tente d'améliorer la gouvernance et la transparence dans ses pays d'opérations grâce aux projets qu'elle y entreprend. Les prises de participation ont joué un rôle important à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence de leurs pratiques comptables et commerciales, de même qu'à leur respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces entreprises confirmera l'importance d'adopter des pratiques semblables dans l'ensemble de la région. En outre, tous les partenaires commerciaux de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'elles respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. Il est désormais pratique courante de faire appel aux services de juricomptables et de cabinets spécialisés pour procéder à des contrôles de l'intégrité à l'égard des entreprises dans lesquelles la BERD songe à investir ainsi que de leur direction et de leurs actionnaires. Les règles de la Banque concernant la passation des marchés publics exposent, à l'intention de tous les organismes faisant affaire avec elle, les normes de déontologie et de conduite qui s'appliquent à l'attribution et à l'exécution des projets qu'elle finance.

Les travaux de la Banque dans le domaine de la transition juridique appuient ces objectifs. Dans le cadre de son programme de transition juridique, elle s'est attachée à améliorer le contexte juridique dans ses pays d'opérations en faisant progresser la réforme à six égards : les faillites, le droit et la gouvernance des entreprises, les concessions, la réglementation des marchés financiers, les opérations protégées et les télécommunications. De plus, la

Banque a participé à des travaux de normalisation à l'échelle internationale. Notons l'initiative de la Banque mondiale concernant l'insolvabilité, qui vise à élaborer des principes internationaux régissant la faillite, et les travaux du Forum sur la stabilité financière en vue de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de normes financières internationales. La Banque a également lancé un projet, conjointement avec la commission fédérale russe des marchés de valeurs mobilières, dans le but de préparer un code de gouvernance des entreprises et a aidé l'Assemblée interparlementaire de la CEI à rédiger un modèle de loi sur les valeurs mobilières. Pour promouvoir la transparence, elle publie annuellement, dans sa revue juridique *Law in Transition*, les résultats d'un sondage sur l'ampleur et le rendement des diverses lois régissant les activités commerciales dans la région.

Améliorer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance des institutions

Récemment mise à jour, la politique de l'information publique de la BERD repose sur le principe selon lequel l'information sur les activités de la Banque doit être rendue publique, sauf en cas de motifs justifiant qu'elle demeure confidentielle. Les documents suivants sont publics, l'information de nature délicate sur le plan commercial étant supprimée au besoin : version provisoire des politiques sectorielles (pour permettre au public de les commenter); version définitive des politiques sectorielles; stratégies de pays approuvées par le conseil d'administration à la suite de consultations avec chaque pays visé; résumé des stratégies opérationnelles à moyen et à long terme; résumés des évaluations des répercussions sur l'environnement à l'égard de projets des secteurs public et privé; et rapports sur les projets du secteur public (sur demande). La Banque doit faire rapport chaque année au conseil d'administration sur la mise en œuvre de sa politique d'information publique. Cette information peut être consultée sur le site Web de la Banque.

En 2002, dans le cadre de l'examen semestriel de la politique d'information publique, la Banque a proposé d'inviter le public à lui faire part de ses commentaires en vue de la préparation des stratégies de pays. On a également proposé de traduire ces stratégies dans la langue nationale du pays en question. Des décisions à cet égard seront prises en 2003. Parmi les autres initiatives proposées en 2002 pour améliorer la transparence, mentionnons la préparation d'un rapport environnemental annuel renfermant des données sur les dépenses et les réalisations de la Banque au chapitre de l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre dans ses pays d'opérations, de même que la diffusion d'évaluations de l'impact environnemental dans la langue du pays.

Un mécanisme de recours indépendant, qui permettrait de traiter les plaintes concernant la conformité de la Banque à ses propres politiques, a également été proposé. Cela s'ajoute aux fonctions du directeur de l'information et des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), qui fait fonction de point de contact entre la Banque et la collectivité des ONG. La BERD

évalue habituellement ses projets dans les deux ans suivant le décaissement intégral pour préciser la mesure dans laquelle les projets ont atteint leurs objectifs. En 2002, plus des trois quarts des projets évalués par la Banque ont reçu une cote « excellent-satisfaisant » au titre de l'« impact de la transition ».

Au cours de l'année, la BERD a mis sur pied un service téléphonique pour faciliter la dénonciation des allégations de fraude, de corruption et autres fautes dans le cadre de ses activités et projets.

Étant donné que la collectivité internationale a continué d'être préoccupée par le terrorisme en 2002, la Banque a appliqué des mécanismes de contrôle coordonnés à l'échelle internationale au sujet de l'utilisation illicite des fonds, notamment des vérifications approfondies de l'intégrité des clients éventuels et des niveaux de surveillance de la corruption dans ses pays d'opérations.

Le Canada a bien accueilli ces initiatives stratégiques. Au sein de toutes les institutions financières internationales (IFI) dont il est membre, le Canada a joué un rôle de premier plan pour améliorer la transparence et la reddition de comptes.

Favoriser les partenariats

La BERD est tenue, par son acte constitutif, de faire participer des financiers externes à ses activités. En vertu des garanties qu'elle confère à l'égard d'un projet, la Banque peut jouer un rôle essentiel pour attirer des partenaires financiers qui, normalement, seraient peu disposés à investir dans la région. Le cofinancement offre l'avantage de faciliter l'accès d'un pays aux marchés financiers internationaux, de favoriser l'investissement étranger direct et de permettre un partage des risques approprié. Les principaux partenaires de cofinancement de la BERD sont des banques commerciales, des organismes publics, des organismes de crédit à l'exportation et d'autres IFI. En 2002, la BERD a collaboré avec 41 banques commerciales de 16 pays dans 30 projets, pour un cofinancement total de près de 900 millions d'euros.

La BERD traite également avec des pays donateurs afin d'assurer un financement pour la création d'institutions et pour la coopération technique. Ce financement a joué un rôle important pour favoriser la transition. Si possible, la BERD unit ses efforts à ceux d'autres IFI afin d'élargir la portée du financement qu'elle consent et de tirer parti des complémentarités avec ces institutions. En 2002, la Banque s'est jointe à d'autres IFI dans 25 projets faisant intervenir 612 millions d'euros en cofinancement. Les principaux partenaires de la BERD étaient la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement et la Société financière internationale.

Le Canada a encouragé cette collaboration et cette coordination parmi les banques multilatérales de développement et se félicite des efforts déployés par la BERD pour resserrer ses liens avec ses institutions sœurs.

Ressources humaines et changements à la haute direction

À la fin de 2002, la BERD comptait 907 employés permanents à son siège social, comparativement à 913 en 2001. Le personnel embauché sur place et œuvrant dans les bureaux permanents de la Banque totalisait 237 personnes, une diminution par rapport aux 247 employés de 2001. Dans la catégorie professionnelle, les hommes représentaient près du double des femmes.

Originaire de la Finlande, Johnny Åkerholm a été nommé secrétaire général en mars 2003. Il remplace Antonio Maria Costa. En décembre, Joachim Jahnke a pris sa retraite de la vice-présidence, Évaluation et soutien opérationnel et environnemental. Il sera remplacé au début de 2003 par Fabrizio Saccomanni.

LES PRIORITÉS DU CANADA EN 2002

Le Canada appuie fortement les priorités opérationnelles à moyen terme de la Banque, qui partent des principes suivants : l'importance primordiale de l'action menée pour créer et renforcer les institutions qui assurent le bon fonctionnement des marchés; le rôle essentiel que peuvent jouer les petites entreprises pour créer des économies dynamiques, compétitives et plus équitables; la pertinence pour le processus de transition du mandat de la Banque, c'est-à-dire appuyer les pays qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme.

Pour respecter ces priorités, le Canada appuie les initiatives prises par la Banque afin :

- de promouvoir la transparence et la reddition de comptes au chapitre de la gestion du secteur public;
- de créer des secteurs financiers solides, adaptés aux besoins des entreprises et des ménages;
- de montrer la voie pour l'expansion du financement des microentreprises et des PME;
- d'élaborer une infrastructure axée sur les forces du marché et ayant une orientation commerciale;
- de valoriser, à l'aide d'exemples choisis, des méthodes efficaces pour restructurer de grandes entreprises viables;
- d'orienter activement ses placements en actions vers l'amélioration de la gouvernance d'entreprise;
- d'entamer, avec les gouvernements, un dialogue stratégique visant à renforcer les institutions et à améliorer le climat d'investissement;
- d'adopter une optique régionale, s'il y a lieu;
- de favoriser le développement durable et la diligence raisonnable en matière d'environnement.

La BERD est la seule institution financière multilatérale tenue expressément d'imposer à ses membres le respect et la mise en application des principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Le Canada y souscrit vigoureusement et estime que la Banque a de bonnes raisons de limiter sa participation dans les pays qui ne respectent pas les principes de l'article 1 de l'Accord.

Favoriser un système commercial multilatéral fondé sur des règles constitue également une grande priorité pour le Canada. D'ailleurs, bon nombre des activités de la Banque visent l'intégration des pays en transition dans le système commercial mondial.

La BERD s'attache à collaborer de près avec les autres IFI et donateurs dans la région. Le Canada appuie fortement cette façon d'agir. La coordination avec d'autres IFI et donateurs constitue un facteur déterminant des résultats obtenus par la BERD pour valoriser la transition vers une économie de marché. En outre, l'intervention d'autres IFI dans la lutte directe contre la pauvreté permet de compléter l'activité de la BERD dans la région.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

Rôle des gouverneurs – L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable John Manley, vice-premier ministre et ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et M. Gaëtan Lavertu, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Rôle du conseil d'administration – Le conseil d'administration, qui est chargé des activités générales de la Banque, se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc. L'administrateur canadien est M. Scott Clark. M. David Plunkett, ministre (Économie et commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur canadien.

Rôle des ministères canadiens – Au sein du gouvernement canadien, la supervision des activités de la BERD relève de la Division de la politique et des institutions internationales du ministère des Finances. Ce dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies de pays, et il conseille l'administrateur canadien.

Fonctions de l'administrateur canadien – En plus de participer aux assemblées du conseil, l'administrateur canadien était, jusqu'en septembre 2002, membre du Comité de la politique financière et des opérations, qui passe en revue les politiques financières, notamment la politique d'emprunt, les politiques générales touchant les opérations ainsi que les procédures et les exigences de présentation de l'information de la Banque. En septembre 2002, l'administrateur canadien s'est

joint au Comité de vérification, qui examine des enjeux tels que le budget, les rapports de rendement des institutions et d'autres questions qui influent sur le rendement financier de la Banque.

Positions adoptées en 2002 – L'administrateur canadien a fréquemment rappelé au conseil l'importance que revêt l'exigence de la charte de la Banque selon laquelle les pays membres s'engagent envers la réforme des marchés et la démocratie pluraliste. En 2002, l'administrateur du Canada a abordé la question de la nécessité de traiter d'enjeux se rapportant à la cessation des activités de la Banque pour les pays qui accèderont bientôt à l'UE.

Pour s'assurer que les activités de la BERD sont complémentaires (à savoir qu'elles ne remplacent pas les investissements du secteur privé) et contribuent au processus de transition, le Canada a continué de défendre les initiatives de la Banque pour trouver des projets valables dans les pays qui ont atteint les premiers stades ou les stades intermédiaires de transition, qui respectent les principes de la démocratie pluraliste et qui font des efforts en matière de réforme. Selon lui, c'est uniquement en misant sur des projets de qualité que la Banque pourra favoriser la progression du processus de transition dans ces pays. Dans les pays aux stades avancés de transition, le Canada a souligné la nécessité que l'aide accordée par la Banque continue d'être complémentaire, et qu'elle ne se substitue pas à celle pouvant être offerte à des conditions raisonnables par le secteur privé, ainsi que le prévoient ses statuts. Le Canada a par conséquent demandé à la Banque de centrer davantage ses efforts et d'adopter une démarche plus stratégique dans les pays aux stades avancés de transition et où l'activité des marchés financiers et de capitaux privés s'intensifient.

En outre, le Canada s'est attaché à favoriser la transparence de la BERD et la reddition de comptes aux actionnaires, considérant que la Banque devrait être un modèle pour la région. Il a aussi appuyé les mesures récentes destinées à renforcer la gouvernance interne de la Banque, afin de garantir que son personnel respecte les normes d'intégrité professionnelle les plus rigoureuses et d'améliorer le processus budgétaire.

Personnel canadien à la BERD – Les Canadiens sont bien représentés au sein de la BERD. À la fin de 2002, 23 professionnels de la BERD étaient des Canadiens (3,6 % des postes de professionnels), ce qui correspond à la participation du Canada (3,4 %) dans le capital de la Banque. Soulignons qu'un Canadien est administrateur des communications et qu'un autre dirige la section des acquisitions et des achats.

La prise de position du Canada

Les préoccupations et les questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Ainsi, les décisions du conseil sont généralement prises par consensus. Les administrateurs peuvent cependant s'abstenir de voter sur des projets, ou voter contre ceux-ci, après consultation avec leur groupe d'intérêt. En 2002, l'administrateur canadien s'est abstenu de voter sur les politiques et les projets ci-après, ou a voté contre ceux-ci :

- une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros à Unibanka, une banque commerciale de la République slovaque en raison de l'insuffisance d'impact de la transition et de l'additionnalité; un prêt de 90 millions de dollars américains pour financer la coentreprise Severstal-Arcelor en Russie en raison de craintes concernant la surcapacité mondiale du secteur de l'acier et de saines pratiques bancaires; et une facilité renouvelable de 25 millions de dollars américains pour Daewoo Mangalia Heavy Industries, un constructeur de navire de la Roumanie, à cause de préoccupations concernant les saines pratiques bancaires et l'insuffisance d'impact de la transition.
- L'administrateur du Canada a voté contre les propositions de rémunération et d'avantages sociaux du personnel pour 2003 parce que la Banque n'avait pas fourni une justification suffisante pour une hausse salariale de 4,8 %, ce qui est supérieur au taux d'inflation du Royaume-Uni.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre un certain nombre de possibilités d'investissement aux entreprises et institutions financières canadiennes. Une tâche essentielle du bureau canadien consiste à sensibiliser le Canada à ces possibilités, à expliquer le processus de financement de la Banque et à veiller à ce que les politiques et modalités soient appliquées d'une façon transparente et équitable.

À cette fin, le bureau canadien fournit des renseignements commerciaux de la BERD aux entreprises canadiennes et conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la BERD. En outre, il trouve des débouchés de cofinancement commercial au sein d'Exportation et développement Canada et d'autres institutions financières canadiennes. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada, il recense les possibilités de marchés de la BERD et, avec l'ACDI, il fait la promotion des activités de coopération technique canadiennes et du cofinancement public avec la BERD.

En 2002, le conseil d'administration de la BERD a approuvé la participation de cette dernière à un projet parrainé par des entreprises canadiennes, pour MobiFon en Roumanie. La valeur totale de ce projet est de 300 millions de dollars américains, y compris les engagements financiers de la BERD qui s'élèvent à 230 millions de dollars américains. L'annexe 2 donne une description de la transaction. En outre, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de l'avoir propre dans un projet parrainé par le Canada en République tchèque (approuvé en 2000) pour faire passer la participation de la Banque de 25 millions de dollars américains à 26,2 millions de dollars américains, dans TIW Czech N.V., un fournisseur de service de télécommunications appartenant à Telesystem International Wireless Inc. (Canada).

Sur le plan de la coopération technique et du cofinancement public, la BERD a affecté, en 2002, environ 2,1 millions d'euros à des projets dans plusieurs pays d'opérations. En vertu du Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est, le Canada a versé environ 50 000 euros pour financer la partie du projet de mise en valeur de l'aviation civile régionale en Macédoine. En outre, grâce au Fonds de coopération technique canadien, le Canada a engagé 1,82 million d'euros pour financer des projets dans quatre pays d'opérations de la Banque (Russie, Ouzbékistan, Arménie et Lituanie), de même que deux projets régionaux dans divers secteurs : infrastructure municipale et environnementale, transports, énergie, finances et commerce, services communautaires et sociaux, fabrication et construction. De plus, grâce au Programme de redressement des entreprises, les conseillers canadiens ont obtenu des contrats totalisant 224 000 euros pour faciliter la modernisation des aéroports en Russie et du secteur de la vente au détail en Ukraine. La BERD espère augmenter le nombre de promoteurs canadiens de qualité avec lesquels elle investit afin de mieux harmoniser ses besoins de coopération technique et de cofinancement public avec les intérêts canadiens dans la région, et de renforcer son partenariat avec Exportation et développement Canada et d'autres partenaires financiers commerciaux canadiens.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du bureau canadien ont effectué un certain nombre de visites au Canada et dans les pays membres de la BERD en 2002 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux. Entre autres, à la conférence de Montréal, l'administrateur a fait un exposé sur le rôle de la BERD et les débouchés pour les entreprises canadiennes, et il a présenté les représentants d'entreprises canadiennes au vice-président, Finances, de la BERD. En outre, l'adjoint de l'administrateur a accompagné le premier ministre du Canada dans le cadre du colloque Canada-Russie des entreprises à Moscou.

Les membres du bureau canadien ont rencontré environ 80 Canadiens en 2002, dont des gens d'affaires, des représentants d'intermédiaires financiers, des représentants de tous les ordres de gouvernement, des représentants des ONG, des experts-conseils et des représentants des milieux universitaires.

Les intérêts commerciaux du Canada dans la région ont également été appuyés par les activités suivantes :

- l'administrateur canadien et son adjoint ont fait des exposés sur les débouchés qui s'offrent aux cabinets d'experts-conseils canadiens pour mobiliser des fonds de coopération technique au sein de la BERD à l'occasion de colloques parrainés par le gouvernement fédéral et les provinces, à Toronto et à Vancouver;
- le bureau canadien a facilité et parrainé la participation du service de l'environnement de la BERD à Globe 2002, une première conférence sur l'environnement tenue à Vancouver;
- le bureau canadien a facilité la participation de la BERD à la Foire mondiale sur le pétrole, à Calgary, qui s'adressait aux sociétés pétrolières et gazières canadiennes.

PROCHAINS DÉFIS

Pour venir en aide à ses pays d'opérations au cours de la deuxième décennie de transition, la BERD devra elle-même relever l'important défi que constituent la gestion et l'expansion de son portefeuille. Plus particulièrement, les pays aux stades avancés de transition, surtout ceux qui ont accédé à l'UE, sont de plus en plus à même d'obtenir des fonds privés, ce qui témoigne du besoin d'orienter les activités de la Banque vers les secteurs qui représentent une complémentarité réelle et qui ont suffisamment d'impact sur la transition pour justifier le recours aux ressources de la Banque.

En Russie, compte tenu de la volatilité des prix du pétrole, la priorité doit être accordée à la mise en valeur de l'investissement dans une vaste gamme de secteurs, notamment celui des finances. Dans les pays aux premiers stades ou aux stades intermédiaires de transition, elle devra trouver des projets de qualité dans un environnement à haut risque caractérisé par l'absence d'institutions propices au développement des marchés. La Banque doit continuer de collaborer étroitement avec les autres institutions financières. Il lui faudra aussi collaborer davantage avec ces institutions pour élaborer des projets ayant un grand impact sur la transition et pouvant avoir des retombées sociales positives, entre autres sous l'angle de la réduction de la pauvreté, afin d'inciter davantage les gouvernements dans certains pays où la transition est la moins avancée à procéder aux réformes ardues mais essentielles, en particulier la restructuration ou la fermeture de grandes entreprises d'État.

Une saine gouvernance continue de jouer un rôle déterminant dans ces pays et, à cet égard, la BERD devra trouver des façons d'exécuter ses travaux afin de mettre en valeur l'engagement qu'elle a pris en vertu de l'article 1 à l'égard des principes d'une démocratie pluraliste et du pluralisme. L'attention portée à la gouvernance en Asie centrale, plus particulièrement, qui s'est intensifiée après le 11 septembre 2001, devrait croître davantage au moment où la BERD se prépare à tenir ses assemblées annuelles en Ouzbékistan, en mai 2003. Le Canada continuera d'appuyer vigoureusement les efforts de la Banque pour s'attaquer aux enjeux portant sur la primauté du droit, les droits de la personne et les principes de la démocratie.

La saine gouvernance des entreprises occupera également une place de choix dans les années à venir, et la BERD devra continuer de mettre en valeur des institutions saines, la perception plus efficace de l'impôt et l'amélioration des cadres juridique et réglementaire. Elle doit veiller non seulement à l'élaboration des mesures législatives appropriées, mais également à leur application et à leur exécution.

La première décennie de transition nous aura permis de tirer de précieux enseignements en prévision de l'avenir. Les pays où les réformes ont été les plus rapides et les plus profondes – particulièrement la libéralisation des marchés et des échanges, le respect de restrictions budgétaires et la promotion du secteur privé par l'élimination des obstacles à l'entrée et à la sortie des entreprises – ont constitué une assise solide garantissant la continuité du processus de réforme. Dans ces économies, des cadres institutionnels propices au développement des marchés – environnements budgétaire et réglementaire prévisibles, protection des droits de propriété, système judiciaire impartial, réglementation et surveillance financières efficaces – ont eu tendance à émerger. Ces cadres, conjugués à des politiques macroéconomiques judicieuses, rendront possible une croissance rapide et soutenue, et seront gages d'un accès amélioré aux marchés de capitaux internationaux.

Par contre, dans certains autres pays de la région, en particulier ceux situés plus à l'est, la mise en place des institutions qui sous-tendent les économies de marché a peu progressé, et les processus de libéralisation et de privatisation sont loin d'être achevés. Il s'ensuit que la croissance économique demeure vulnérable aux chocs internes et externes. De plus, la nette augmentation de la pauvreté et des disparités depuis le début du processus de transition a entamé l'appui aux réformes nécessaires dans bon nombre de pays. Il sera difficile de vaincre la résistance aux réformes; pour y parvenir, il faudra créer des perspectives d'emploi, prévoir des mécanismes de sécurité sociale pour ceux qui sont bousculés par l'évolution structurelle et rompre l'emprise des puissants groupes intéressés sur le processus de réforme.

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, bureau 8.15
Londres EC2A 2JN
ROYAUME-UNI

M. C. Scott Clark, administrateur Tél. : +44 20 7338 6457

M. David Plunkett, administrateur suppléant¹ Tél. : +44 20 7338 6507

Mme Julie Fujimura, adjointe² Tél. : +44 20 7338 6458

Mme Sandy Ferguson, adjointe³ Tél. : +44 20 7338 6509

Mme Alicja Krivicky, secrétaire de direction Tél. : +44 20 7338 6507

Télécopieur : +44 20 7338 6062

Courrier électronique : krivicky@ebrd.com

¹ Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

² Chargée des questions de nature stratégique.

³ Chargée du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, *La BERD : un partenaire pour votre financement*), des rapports spéciaux (comme le Rapport annuel et le *Transition Report*), des stratégies de pays et diverses fiches de renseignements.

On peut également obtenir de l'information sur le site Web de la Banque, à l'adresse :

<http://www.ebrd.com/>

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
ROYAUME-UNI
(Télécopieur : +44 20 7338 7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 2002, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'euros. Le Canada a souscrit 3,4 % de ce capital, soit 680 millions d'euros (958 millions de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains (selon un taux de change euro/dollar américain convenu d'avance).

En 2002, le Canada a effectué son cinquième achat d'actions en vertu de la première majoration du capital (qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'euros). En vertu de la première majoration du capital, une tranche de 77,5 % de la part du Canada est « exigible à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est versé. Les paiements sont effectués en huit versements annuels égaux (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt encaissables sur cinq ans). Le tableau paraissant à la p. 37 indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une dépense non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque augmentent les besoins d'emprunt du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
			(\$US)	
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	–	–	7 935 668	7 935 668
1997	–	–	3 967 834	3 967 834
1998	7 287 198	4 858 132	1 457 440	6 315 572
1999	7 287 198	4 858 132	2 914 879	7 773 011
2000	7 287 198	4 858 132	4 372 319	9 230 451
2001	7 287 198	4 858 132	5 829 759	10 687 891
2002	7 287 198	4 858 132	7 287 198	12 145 331
Total	95 953 500	83 808 170	81 379 105	165 187 276

Emprunts sur les marchés

À la fin de 2001, l'encours de la dette de la Banque s'élevait à 13,4 milliards d'euros, l'échéance moyenne étant de 7 années à un coût moyen égal au TIOL (taux interbancaire offert à Londres) moins 33 points de base. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en euros et en marks allemands.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A1+ à court terme. Moody's Investors Service a accordé une cote AAA aux obligations à long terme de la BERD.

Fonds spéciaux

La BERD administre un certain nombre de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aide technique. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Le Fonds canadien de coopération technique – Ce fonds a pour but principal de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 12,65 millions de dollars canadiens.

Le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl – Ce fonds a pour objet principal d'assurer la sûreté du sarcophage mis en place autour du réacteur nucléaire endommagé (réacteur 4) de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de huit ans s'élève à 768 millions de dollars américains, dont 716 millions ont été souscrits jusqu'ici. Le Canada s'est engagé à souscrire 33 millions de dollars américains, dont 0,8 million pour une assistance bilatérale visant la réparation de la cheminée de ventilation.

Le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) – Ce compte a été institué en 1993 pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sûreté dans les centrales nucléaires des pays d'opérations jusqu'à ce que les centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sûreté nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds, qui s'élève à 273 millions d'euros.

Le Fonds pour les petites entreprises de Russie (FPER) – Ce fonds se veut une facilité de financement des petites entreprises et des microentreprises dans diverses régions de la Russie. Créé en 1993 à titre de projet pilote, le FPER est devenu permanent en 1995. Le Canada a versé 11,3 millions de dollars canadiens à ce fonds de 300 millions de dollars américains.

Le Fonds de coopération ACDI-BERD pour l'Europe du Sud-Est (FCESE) – L'ACDI a fait une contribution de 12 millions de dollars canadiens au FCESE pour des activités de cofinancement et de coopération techniques en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Roumanie et dans la RF de Yougoslavie. En 2002, le Canada a ajouté une somme de 4 millions de dollars canadiens aux 6 millions qu'il avait déjà offerts à la BERD dans le cadre du FCESE pour le cofinancement et la coopération techniques liés aux experts-conseils et fournisseurs canadiens. Le solde de 2 millions a été versé à la BERD pour des activités de cofinancement non lié à des projets d'investissement cruciaux dans le cadre du Fonds spécial pour la région des Balkans.

Le Programme de redressement des entreprises – Ce programme a été mis sur pied en 1993 pour favoriser l'établissement de liens entre des experts-conseils chevronnés des économies de marché et des cadres supérieurs d'entreprises industrielles choisies de la région. L'objectif du programme consiste à aider les cadres à acquérir des compétences en gestion pour que leurs entreprises puissent devenir compétitives et rentables. Le Canada a versé une contribution (550 000 \$CAN) au programme en vue de l'embauche d'experts-conseils canadiens.

La Banque de microfinancement d'Ukraine (MFB) – En 2000, le Canada a conclu un accord avec la BERD en vue de verser 1,25 million de dollars canadiens au titre d'une aide technique pour la mise sur pied de la MFB. Sur une période de trois ans, le Canada aidera la MFB à mettre en place un réseau de succursales dans l'ensemble de l'Ukraine, une attention spéciale étant accordée à Slavutych, collectivité où résident bon nombre des anciens employés de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nouvelle institution se spécialisant dans les services financiers aux microentreprises et aux petites entreprises, la MFB sert en outre de banque modèle pour le secteur bancaire commercial d'Ukraine en démontrant la viabilité commerciale des prêts à ces entreprises.

Le Soutien technique relatif à la ligne de crédit II pour les microentreprises et les PME d'Ukraine – Par ce mécanisme, le Canada versera 3 millions de dollars canadiens de 1999 à 2004 pour les services de soutien technique fournis par des organismes canadiens qualifiés aux banques commerciales d'Ukraine obtenant des emprunts aux termes de la ligne de crédit II à l'intention des microentreprises et des PME, de la BERD. Le soutien technique comprendra la formation relative à l'évaluation des risques et des prêts.

ANNEXE 2**BERD – ACTIVITÉS EN 2002 DANS LE CADRE DE PROJETS PARRAINÉS
PAR DES ENTREPRISES CANADIENNES**

Date d'approbation par le conseil d'administration	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Secteur	Engagement de la BERD
Juillet 2002	MobiFon S.A.	Roumanie	Prêt commercial à MobiFon	Prêt privilegié	Télécommu- nications, informatique et média	230 M \$US

ANNEXE 3

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Les demandes de renseignements de nature générale sur la BERD doivent être adressées au bureau de l'administrateur du Canada ou au Département des communications de la Banque à Londres (téléphone : +44 20 7338 6096; télécopieur : +44 20 7448 6690).

Parrains canadiens de projets – Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de parrainer un projet de la BERD sont priées de s'adresser d'abord soit aux Demandes de renseignements sur les projets à Londres (téléphone : +44 20 7338 6282 ou +44 20 7338 6252; télécopieur : +44 20 7338 6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Web de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé, à www.ebrd.com/.

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux – La BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Des renseignements sur les occasions de marchés et les avis de cofinancement de même que sur l'adjudication des marchés peuvent être obtenus sans frais sur le site Web de la Banque (à l'adresse susmentionnée).

Experts-conseils canadiens – Le site Web de la BERD renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable, qui constitue un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre de renseignements DACON
Banque mondiale
1818 H Street
Washington DC 20433
ÉTATS-UNIS

Particuliers canadiens – La BERD tient à jour sur son site Web une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Franco Furno, directeur des ressources humaines
Service des ressources humaines
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
ROYAUME-UNI

ANNEXE 4

MEMBRES DE LA BERD AU 31 DÉCEMBRE 2002

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)		(%)
Membres européens		Pays d'opérations	
Allemagne	8,52	Albanie	0,10
Autriche	2,28	Arménie	0,05
Belgique	2,28	Azerbaïdjan	0,10
Chypre	0,10	Bélarus	0,20
Danemark	1,20	Bosnie-Herzégovine	0,17
Espagne	3,40	Bulgarie	0,79
Finlande	1,25	Croatie	0,36
France	8,52	ERY de Macédoine	0,07
Grèce	0,65	Estonie	0,10
Irlande	0,30	Géorgie	0,10
Islande	0,10	Hongrie	0,79
Israël	0,65	Kazakhstan	0,23
Italie	8,52	Kirghizistan	0,10
Liechtenstein	0,02	Lettonie	0,10
Luxembourg	0,20	Lituanie	0,10
Malte	0,01	Moldova	0,10
Norvège	1,25	Ouzbékistan	0,21
Pays-Bas	2,48	Pologne	1,28
Portugal	0,42	RF de Yougoslavie	0,47
Royaume-Uni	8,52	République slovaque	0,43
Suède	2,28	République tchèque	0,85
Suisse	2,28	Roumanie	0,48
Turquie	1,15	Russie	4,00
Union européenne	3,00	Slovénie	0,21
Banque européenne d'investissement	3,00	Tadjikistan	0,10
		Turkménistan	0,01
		Ukraine	0,80
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Égypte	0,10		
États-Unis	10,00		
Japon	8,52		
Maroc	0,05		
Mexique	0,15		
Mongolie	0,01		
Nouvelle-Zélande	0,05		
République de Corée	1,00		